

Objet : Adoption tarifs des spectacles

Par délibération en date du 19 septembre 2005, le Comité Syndical a décidé d'organiser les 16^{èmes} Hivernales du Rire et du Vin, qui se dérouleront du 28 janvier au 25 février 2006.

A cette occasion huit soirées spectacles sont prévues et il convient d'en fixer les tarifs, selon les propositions de programmation suivantes :

- 28 janvier 2006 à Roujan - Acide Lyrique : 12 €
- 3 février 2006 à Neffiès - Swing Macadam : 5 €
- 4 février 2006 au Poujol sur Orb - Restons zen chéri : 10 €
- 10 février 2006 au Bousquet d'Orb - Swing Macadam : 5 €
- 11 février 2006 à Gabian - Gilles Détroit : 10 €
- 17 février 2006 à Lunas - Monique et le p'tit Pascal : 10 €
- 18 février 2006 à Pouzolles - Les Barbeaux truités : 25 €
- 25 février 2006 à Graissessac - Les Bazarettes : 10 €

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter la tarification telle que définie ci-dessus.

Où l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical adopte la tarification des spectacles.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois & an susdits.

A Béziers, le 09 décembre 2005.

Le Président

Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 21 décembre 2005
--